



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2024

Date de convocation 5 juillet 2024

Sous la présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 18

Présents : Jacqueline COLIN - Jean-Marie CRIQUI - Jean-Luc ECKART - Deborah FELDEN - Guillaume FLICK - Céline FRANCK - Bernard FREUND - Mireille GOEHRY - Myriam HANTSCH - Ingrid HOENEN - Michèle KOESSLER - Christine KREMMEL - Marc PFISTER - Xavier REMOND - Marc WENDLING - Jennifer WOLFF

Pouvoirs : Jean-Louis JOST à Jean-Marie CRIQUI - Laure FRITSCH à Guillaume FLICK

Absents excusés : Julien OSWALT - Justine GILLIG - Dominique GROSS - Michel HUSER - Jean-Louis JOST - Michel EDIGHOFFER - Laure FRITSCH

Assistait en outre : Jennifer OSSWALD (Suppléante)

Secrétaire de séance : Sandra Ness MARCHETTI / DGS de Wingersheim les Quatre Bans

DCM 2024 – 502

1 – Commande Publique

1.4 – Marchés publics

Cne déléguée de Wingersheim : Aménagement de la Rue de la 1^{ère} armée

Attribution des marchés de travaux

Par délibération en date du 15 novembre 2023, le Conseil municipal a validé avec les services du SDEA et de la CEA, des conventions relatives au groupement de commandes afin de lancer les appels d'offres dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de la 1^{ère} armée.

Suite à une première consultation déclarée infructueuse le 14 février 2024, une deuxième consultation a été lancée, dont les résultats ont fait l'objet du rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU les résultats de la première consultation déclarée infructueuse ;

VU le rapport établi par le Maître d'œuvre EMCH Berger en date du 20 juin 2024 avec ses conclusions pour les lots n° 1 – 3 et 4 ;

VU le rapport établi par le SDEA en date du 21 juin 2024 avec ses conclusions portant sur l'analyse du Lot n° 2 ;

VU le programme d'infiltration des eaux de ruissèlement sous chaussée ;

VU les spécificités techniques exigées en ce domaine ;

VU les interventions nécessaires par les différents concessionnaires pour la pose de réseau et les conventions signées s'y rapportant ;

VU le plan de financement prévisionnel de ces travaux ;

VU les négociations techniques et financières entreprises avec les entreprises ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier les travaux d'aménagement de la Rue de la 1^{ère} armée, au montant total HT de **1 546 715,54 €** détaillé comme suit :

Lot n°1 **Assainissement, eaux pluviales et voirie**, à l'entreprise **SOTRAVEST**
Sise Route de Zinswiller – 67110 OBERBRONN
Pour un montant HT de **1 146 551,54 €**

Lot n°2 **Assainissement, eau potable**, à l'entreprise **SOTRAVEST**
Sise Route de Zinswiller – 67110 OBERBRONN
Pour un montant HT de **269 258,00 €**

Lot n°3 **Réseaux secs**, à l'entreprise **SOBECA**
Sise Zone Industrielle – 67 330 IMBSHEIM
Pour un montant HT de **77 498,00 €**

Lot n°4 **Eclairage public**, à l'entreprise **ELECTRICITE REMOND**
Sise 7 route de Mittelhausen – 67170 Wingersheim les Quatre Bans
Pour un montant HT de **53 408,00 €**

- **PRECISE** que les réseaux EAU et ASSAINISSEMENT seront réalisés sous contrôle du **SDEA** ;

- **VOTE** le plan GLOBAL de financement comme suit :

• Participation du SDEA (lot n° 2)	269 258 €
• Participation du Budget assainissement (commission locale)	193 471 €
• Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse	228 625 €
• Subvention REGION Grand Est	176 455 €
• Subvention CEA Amendes de Police	100 000 €
• Subvention CEA Travaux sur RD	182 279 €
Total des subventions et participations	1 150 088 €
• Autofinancement / Emprunt	456 105,54 €

Soit le montant total HT de **1 546 715,54 €**

- **AUTORISE** le maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces annexes s'y rapportant y compris les éventuels avenants en dessous de 5 %.

(1 abstention)

DCM 2024 – 503

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Cne déléguée de Wingersheim : rénovation du bâtiment « Salle des fêtes »

Approbation de l'avant-projet définitif

Le maire rappelle que le bâtiment de la Salle des Fêtes de la Cne déléguée de Wingersheim a été mise en service en 1981. Depuis lors, aucune rénovation extérieure n'avait été entrepris et les normes d'isolation et de consommations énergétiques ne répondent absolument plus aux critères actuels.

Une étude a donc été confiée au bureau **DOSSMANN ARCHITECTE** pour établir un programme de restauration afin de protéger ce bâtiment et garantir sa pérennité dans le temps.

Il a ainsi été établi un programme de travaux par lots avec les estimations aux montants HT comme suit :

LOTS	DESIGNATIONS	ESTIMATIFS
1	VRD	180 000,00 €
2	GROS ŒUVRE	115 000,00 €
3	ETANCHEITE ZINGUERIE	34 000,00 €
4	COUVERTURE BARDAGE	185 000,00 €
5	CHARPENTE BOIS	5 000,00 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES /SERRURERIE	76 000,00 €
7	ECHAFAUDAGE	8 000,00 €
8	CREPIS	21 000,00 €
9	PLATRERIE	18 000,00 €
10	CHAPE	25 000,00 €
11	ELECTRICITE	11 500,00 €
12	SANITAIRES	6 500,00 €
13	PHOTOVOLTAIQUE	22 000,00 €
	TOTAL DES LOTS	707 000,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir analysé la situation :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif établi par le maitre d'œuvre DOSSMANN Architecte pour un montant total HT de **707 000 €** ;
- **AUTORISE** le maire à lancer la consultation pour marchés de travaux ;
- **VOTE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

• ETAT - Fonds Vert	100 000 €
• REGION Grand Est - Climaxion	40 000 €
• AGENCE de l' EAU Rhin Meuse	10 000 €
• CEE	5 000 €
• Autofinancement / Emprunt	552 000 €

- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès des services de l'Etat, de la Région Grand Est et de l'Agence Rhin Meuse.

(à l'unanimité)

DCM 2024 – 504

7 – Finances locales
7.4 – Interventions économiques
Cne déléguée de Mittelhausen : Aménagement intérieur de l'Eglise Saint-Laurent
Mise en place d'un plancher bois

Dans le cadre du programme de rénovation de l'Eglise Saint-Laurent, en commune déléguée de Mittelhausen, la tranche 2 porte sur la rénovation intérieure de ce bâtiment. En cours de chantier d'aménagement intérieur, le Conseil presbytéral a souhaité remplacer le dallage sous les bancs par un plancher en chêne.

L'entreprise PELTIER BOIS, de Chavelot - 88150, spécialisée en ce domaine a soumis un devis d'un montant **HT de 5 555,99 €** qu'il convient d'accepter pour la fourniture de ce matériel. Il est à noter que la main d'œuvre pour la pose de ce plancher en bois sera effectuée en régie par le Conseil presbytéral.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** :

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la prise en charge du devis de **l'entreprise PELTIER BOIS** sise à Zone commerciale de la fougère – 88 150 CHAVELOT pour un **montant total HT de 5 555,99 €**.
- **ACTE** que la prise en charge de la main d'œuvre, dans le cadre de la pose du plancher sera assurée en régie par le Conseil presbytéral.

(à l'unanimité)

DCM 2024 – 505

3 – Domaine et patrimoine
3.5 – Acte de gestion du Domaine public
Cne déléguée de Mittelhausen : Rue des Hirondelles – Echange parcellaire avec un tiers

Le maire informe les élus qu'un poste de transformation sur la Commune déléguée de Mittelhausen a été installé partiellement sur le domaine privé de M. et Mme HAMM Alexandre, au 11 rue des Hirondelles. Il s'agit sans doute d'une erreur matérielle ou d'une omission de régularisation.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de clarifier cette situation et de rétablir une réalité cadastrale

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

VU le PV d'arpentage établi par le Cabinet Lambert de Brumath en date du 13 décembre 2023,

VU la concertation avec M. et Mme HAMM pour procéder à un échange parcellaire,

Considérant que l'emprise de la Rue des Hirondelles et son espace vert permettent cet échange

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de céder à M. et Mme HAMM, la parcelle cadastrée section **297-24 n° 521** d'une contenance de **8 m2**, appartenant à la **Commune de Wingersheim les Quatre Bans**,
- **ACCEPTTE** en échange la parcelle cadastrée section **297-24 n° 389** d'une superficie de **8 m2** appartenant à **M. et Mme HAMM Alexandre**, sise au n° 11 rue des Hirondelles – Mittelhausen – 67170 Wingersheim les Quatre Bans,
- **AUTORISE** le Maire à passer acte devant Maître SALAVERT, Notaire à Brumath.

(à l'unanimité)

DCM 2024 – 506

9 – Autres domaines de compétence
9.1 – Autres domaines de compétence des communes
Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population

Le Maire informe les élus de la programmation en janvier 2025 des opérations de recensement de la population de Wingersheim les Quatre Bans. Cette opération se déroulera sur le territoire de nos quatre communes déléguées du **16 janvier au 15 février 2025**.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement ;

Considérant la candidature de **Michèle KOESSLER**, adjointe au Maire de Wingersheim les Quatre Bans ;

Et après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** au titre de coordonnateur communal, **Michèle KOESSLER** pour effectuer l'encadrement des opérations de recensement de la population de Wingersheim les Quatre bans pour la période du **16 janvier au 15 février 2025**.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la nomination de **Michèle KOESSLER** par arrêté municipal.

(1 abstention)

DCM 2024 – 507

1 – Commande Publique

1.7 – Actes spéciaux et divers

Cne déléguée de Mittelhausen : Participation de l'AFR de Mittelhausen pour travaux

Lors de la réalisation des pistes cyclables et plus particulièrement la liaison tranche 5 MI – cimetière, nous avons empiété et aménagé partiellement des chemins aussi utilisés par les exploitants agricoles.

L'Association Foncière de Remembrement de la Cne déléguée de Mittelhausen a souhaité contribuer à ces opérations pour un montant de **4 000 €**.

L'AFR a ainsi délibéré lors de son bureau de Janvier 2024 en ce sens.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la participation financière de l'AFR de la Commune déléguée de Mittelhausen dans le cadre des travaux effectués lors de la réalisation des pistes cyclables citées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire à émettre le titre de recettes s'y rapportant.

(à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bernard FREUND